

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISTO

Mercredi 25 Mai 2011 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès, M. BOULMANT-NOMBALLAIS Christian – Aviré

M. BRUNEAU Dominique – Bourg d'Iré

MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon

Mme FERRY Hélène – Châtélais

MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée

Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – L'Hôtellerie de Flée

MM. PELLUAU Dominique, COUTINEAU Michel – Louvaines

MM. SEJOURNE Serge, DERSOIR Gaétan - Marans

MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon

MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère

M. SEREX Francis - Nyoiseau

M. BELLIER André – St Martin du Bois

M. COTTIER Guy, Mme BERNARDEAU Janine –Ste Gemmes d'Andigné

M. GRIMAUD Gilles, Mme LAMARCHE Sonia - Segré

M. FUSELIEZ Didier – Andigné

M. GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée

M. PACET Denis – Chambellay

M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé/Baconne

M. GAUDIN Joseph – Gené

MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville

M. JUTEAU Jean Jacques – La Jaille Yvon

MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEOIS Michel, RENOUEM Emmanuel – Le Lion d'Angers

Mme BELLIER-POTTIER M. Françoise – Montreuil sur Maine

M. PELE Jacques - Pruillé

MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou

MM. PARE Marcel, FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou

M. BERTHELOT Paul, BOUMIER Jean Louis, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou

Mme CHEVILLARD Nathalie, M. CHEVILLARD Jean Alain – Angrie

MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné

M. GAUTIER Joseph – Loiré

Etaient excusés :

M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère

MM. BRAUD Alain, BRECHETEAU Gilles- Segré

M. HUAULMÉ Yannick - Andigné

Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay

M. BOUIN René – Chenillé Changé

M. AUGEREAU Tony – Gené

M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon

M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine

Etaient absents :

M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré

Mme VERGEREAU Danielle - Châtellais

Mme MICHEL Sophie, M ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau

M. VILLEPONTOUX Jean François – Saint Martin du Bois

MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – Saint Sauveur de Flée

Mme PASQUIER Marie Noëlle – Ste Gemmes d'Andigné

M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée

M. MAHE Yvon – Chenillé Changé

M. AIGLE Laurent – Pruillé

MM. CLAUDE Gilles, BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos

M. COUDRAY Peter – Loiré

Madame BOULAY Mireille est désignée secrétaire de séance.

1. Mode de Financement pour 2012

Monsieur BELLIER rappelle que la redevance incitative sera mise en place à compter du 1^{er} Janvier 2013 et qu'il est nécessaire de maintenir la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'année 2012.

Vote : à l'unanimité pour la TEOM en 2012

2. Exonération des professionnels pour 2012

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ayant été votée pour 2012, il est nécessaire d'exonérer les professionnels pour 2012 car ceux-ci sont soumis à la redevance spéciale.

Vote : à l'unanimité pour l'exonération de TEOM des professionnels en 2012

3. Approbation du rapport annuel 2010

Monsieur BELLIER précise que chaque délégué a reçu le rapport annuel 2010. Il présente la partie technique et financière du rapport annuel 2010. Il rappelle notamment les points importants :

- Les ratios concernant la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sont en diminution.
- La fréquentation des déchetteries est en augmentation
- Le bilan financier correspond au compte administratif 2010.

Vote : à l'unanimité

4. Barème E – Signature du contrat

Monsieur BELLIER informe que le contrat "barème D" se termine au 31 décembre 2011. Un nouveau barème E est établi et il est plus avantageux pour le SISTO. L'impact financier est de l'ordre de 100 000 € par an. La date de prise en compte du nouveau barème est fixée au 1^{er} Janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

Vote : à l'unanimité

5. Groupement de vente de matières recyclables avec la C.C.P.C

Les contrats actuels pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective se terminent le 31 décembre 2011. Il convient de faire un choix sur le nouveau mode de reprise, il est proposé 2 options :

Option filières : elle correspond aux conditions de reprises offertes par Eco-Emballages et les filières de matériaux proposées par elles.

Option fédérations : elle est organisée par les fédérations professionnelles du recyclage pour la valorisation des matériaux issus de la collecte sélective. (Acier, aluminium, plastique, verre...).

Il est proposé de contacter les fédérations professionnelles œuvrant au niveau régional. Le SISTO et la Communauté de communes de Pouancé Combrée utilisant le même centre de tri, il est proposé de mutualiser les démarches pour optimiser les offres sur des quantités plus importantes et d'obtenir des conditions financières plus avantageuses.

Monsieur SEREX interroge sur le choix des professionnels régionaux indiquant que les besoins des sociétés étrangères sont non négligeables.

Monsieur BELLIER indique que les sociétés régionales sont des antennes de sociétés nationales et par conséquent elles sont susceptibles de vendre sur le marché international.

Monsieur BELLIER propose de lancer la consultation avec la communauté de communes de Pouancé Combrée pour la reprise des matériaux.

Vote : à l'unanimité

6. Avenant n° 5 au marché déchetterie

Monsieur BELLIER informe que la collecte des plastiques durs en déchetterie est optimale uniquement en caisses grillagées pour l'ensemble des déchetteries. Cette collecte sera mise en place à compter du 1^{er} juin 2011 pour un coût supplémentaire estimé de 1 290 € H.T. Un avenant devra être signé.

Vote : à l'unanimité

7. Marchés en cours de consultation

Monsieur BELLIER présente les résultats des récentes consultations.

Marché de collecte OMR/Sélectif

Pour le marché "OMR", une seule entreprise a remis une offre (SITA OUEST) et pour le marché "sélectif" 2 sociétés ont remis une offre (SITA OUEST et PAPREC Recyclage)

La collecte des OMR se fera dans des bacs classiques. Avec ce nouveau marché le personnel sera entièrement maintenu au sein de l'entreprise (soit les 12 agents qui travaillent actuellement pour le compte du SISTO et de la CCPC).

Monsieur SEREX demande quelle sera la répercussion du coût sur les usagers en maintenant tous les agents car le service sera inférieur.

Monsieur BELLIER rappelle que si certains agents seront affectés à la propreté des points d'apport volontaire et à la gestion du parc de bacs. Egalement, il faut savoir que le coût du nouveau marché est inférieur de 1,8 % par rapport aux dépenses 2010 du marché en cours.

Monsieur LAURENCEAU rappelle que le dernier marché de collecte avait pris 7 % d'augmentation.

Monsieur SEREX demande que soit réduite la durée du marché de 6 ans à 3 ans car en réduisant la durée, la concurrence et les coûts seraient plus intéressants.

Monsieur BELLIER rappelle qu'il est difficile administrativement d'établir des consultations tous les 3 ans. Il est rappelé que le bureau d'études ATLANCE a fait des simulations pour maîtriser les coûts. Une durée de 6 ans permet à la société attributaire du marché d'amortir les bennes sur la durée du marché. En dessous, il est probable qu'elle répondrait plus cher.

Monsieur BROUQUIER s'interroge sur la cadence du vidage des colonnes d'apport volontaire pour éviter le débordement.

Monsieur BELLIER rappelle que le cahier des charges prévoit un engagement du collecteur à garantir en toute circonstance le non débordement des colonnes. Avec l'habitude de travail, le collecteur saura à quelle fréquence il faut vider chaque colonne.

D'autre part, il est prévu sur les 2 premières années 2 passages du service de nettoyage par semaine sur tous les points (puis un passage). Ces passages permettront d'informer le collecteur du taux de remplissage des colonnes.

Monsieur ONILLON demande si les communes seront équipées de bacs ordures ménagères qui serviraient à collecter les dépôts sauvages.

Monsieur BELLIER rappelle que les colonnes d'apport volontaire seront en accès libre pour la collecte sélective. Par conséquent les déchets recyclables pourront être remis directement dans les colonnes. Pour les dépôts d'ordures ménagères au pied des colonnes, c'est le service de nettoyage du collecteur qui s'en occupe. Cependant, si, entre 2 passages de ce service, des dépôts sont constatés, les services de la commune pourront les récupérer. Elles auront, pour leurs besoins, des bacs OMR.

Les ordures ménagères seront transportées à la SEDA (Champteussé/baconne) pour l'enfouissement. La TGAP (Taxe générale des activités polluantes) sera réduite car la SEDA va mettre en service fin 2011 un bio réacteur ouvrant droit à une baisse de TGAP.

Monsieur LAURENCEAU apporte l'explication concernant la réduction de la TGAP. Il indique qu'avec la mise en place d'un bio réacteur, la SEDA génère suffisamment de méthane pour produire de l'électricité et de le vendre à ERDF. L'économie représentera 9 € par tonne enfouie en 2012. Si le bio réacteur n'était pas en fonctionnement au début du marché, la société SITA s'engage à compenser la différence.

Monsieur BELLIER demande qu'un vote soit fait uniquement pour le service comptable car c'est la commission d'appel d'offres qui valide le marché.

Vote :

Pour : 52

Abstention : 1

Marchés des bornes d'apport volontaire :

Monsieur BELLIER informe qu'à l'issue de la consultation, 5 entreprises ont remis des offres et 3 sociétés ont été écartés. La société ASTECH a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant estimatif de 2 112 238 € H.T. (fourniture et pose des colonnes). Cela représente 415 colonnes.

La société ASTECH a fait une proposition inférieure de 30 000 € et une garantie plus importante. Le cuvelage extérieur est en béton; la partie aérienne est recouverte de gravillons lavés. La cuve intérieure est en acier galvanisé.

Monsieur BOURGEOIS demande si l'aménagement autour des colonnes avec la mise en place d'un bicouche est le seul choix.

Monsieur LAURENCEAU rappelle que le terrain a tendance à se tasser après de tels travaux et qu'il est souhaitable d'attendre plusieurs années avant d'appliquer une couche définitive.

Le SISTO prend à sa charge l'aménagement autour des colonnes en réalisant un bicouche. Tout autre aménagement reste à la charge des communes.

Monsieur PELLUAU demande si les communes seront sollicitées pour le choix de la couleur des couvercles.

Monsieur LAURENCEAU souligne qu'avec la mise en place des colonnes d'apport volontaire dans les bourgs, il y a des fortes chances d'avoir un monument classé dans un périmètre de 500 m et qu'il faudra se conformer au nuancier départemental.

Il est souhaité que les couleurs soient uniformes sur tout le territoire et qu'une distinction soit faite au niveau de l'opercule pour reconnaître les flux.

Monsieur CHALET demande comment seront collectés les cartons des professionnels.

Monsieur BELLIER informe que cette prestation n'était pas au cahier des charges puisque le SISTO a vocation à collecter en priorité les déchets des ménages. Cette collecte a été proposée par SITA OUEST dans le cadre d'une variante. Il est vrai que l'enquête en cours fait remonter ce genre de questions. Cette collecte devra être étudiée et bien encadrée.

Vote : Unanimité

8. Marché de colonnes aériennes

Monsieur BELLIER propose de lancer un marché pour l'acquisition de colonnes aériennes destinées à la collecte sélective pour des lieux touristiques ou des événements particuliers. Ce marché à bon de commande sera lancé avec la communauté de communes de Pouancé Combrée dans le cadre de la convention de groupement de commandes. Les colonnes ne seront achetées qu'en fonction des besoins.

9. Marché contrôle d'accès en déchetterie

Monsieur BELLIER informe qu'il sera installé dans les 3 déchetteries un contrôle d'accès. Il permettra de réguler les flux et de comptabiliser les apports, notamment des professionnels. Cet outil pourra permettre à l'avenir d'intégrer l'utilisation des déchetteries dans la facturation de la redevance. Pour le moment, il n'en est pas question.

Ce marché sera lancé – dans le cadre de la convention de groupement de commandes – avec la communauté de communes de Pouancé Combrée qui a les mêmes besoins.

10. Assujettissement de la T.V.A.

Monsieur BELLIER informe que le SISTO est assujetti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2011 suite à la demande des services fiscaux et après une période de dérogation de 2 ans. Un choix doit être fait entre un assujettissement partiel et un assujettissement total. Ce dossier va être étudié avec la trésorerie et validé lors du prochain comité syndical du 29 juin 2011.

Pour information, la plupart des dépenses est soumise à un taux de 5,5 %. Aujourd'hui, l'usager paie le service net de taxes.

11. Questions diverses

Monsieur BELLIER rappelle que les agents enquêteurs sont actuellement sur le terrain pour constituer le fichier des redevables pour la redevance incitative. Ils ont été formés et 2 fois par semaine, ils sont reçus au SISTO pour faire le point et se sentir soutenus. Ce travail est parfois ingrat vu l'accueil qui est réservé par certains. Il est demandé que l'accueil soit correct vis-à-vis de ces personnes et que ce message soit relayé dans les communes.

Il est rappelé que le coût de l'opération a été estimé à 90000 € pour les frais de personnel auquel il faut ajouter les frais kilométriques notamment. Le personnel est géré par l'entreprise Adecco titulaire du marché pour cette prestation (voir dernier comité syndical).

Monsieur PELLUAU demande que soit vérifié le nombre d'habitants par commune car certains foyers sous estiment le nombre de personnes par foyer.

La redevance n'est pas directement liée au nombre de personnes au foyer. Il n'y aura pas forcément d'intérêt à demander un bac plus petit puisqu'il faudrait le sortir plus souvent.

12. Autres questions diverses

Prochaines réunions :

Bureau : lundi 20 juin 2011 à 18 H 00

Comité syndical : mercredi 29 juin 2011 à 20 H 30

Monsieur SEREX demande que les dossiers de marché soient adressés avant les réunions afin de valider ces dossiers en connaissance de cause lors des comités syndicaux.

Monsieur BELLIER n'est pas d'accord pour transmettre les documents.

Monsieur GRIMAUD informe que les dossiers de marché ne doivent pas sortir du syndicat mais qu'il est possible à chaque membre de les consulter au siège du SISTO.

Fin de la séance à 21 H 45

-:-:-:-:-

*Annexe: diaporama présenté en séance

La secrétaire,
Madame BOULAY Mireille

